

Famille nombreuse, famille urbaine

Entre 1999 et 2009, les familles de trois enfants ou plus résidant en Alsace ont diminué en part et en nombre. Ce recul est plus accentué dans la région que dans l'ensemble de la métropole. Ces familles nombreuses habitent le plus souvent dans des pôles urbains et occupent des logements moins spacieux.

En 2009, l'Alsace compte 773 000 ménages dont 520 000 familles et 240 000 personnes vivant seules. En dix ans, le nombre de personnes vivant seules a augmenté plus rapidement (+28 %) que celui des familles (+7 %), traduisant à la fois le vieillissement démographique

et l'évolution des modes de cohabitation.

La région compte 249 200 familles sans enfant de moins de 25 ans, soit une progression de l'ordre de 14 % depuis 1999. Le recul de l'âge des mères au premier accouchement, le départ du domicile familial des enfants des couples plus âgés et l'allongement de la durée de vie expliquent en partie cette évolution.

Au sein des 270 400 familles avec enfants de moins de 25 ans, 480 400 enfants vivent au domicile parental. Parmi eux, 84 000 habitent avec un seul de leurs parents, soit une famille avec enfants sur cinq.

En dix ans, la taille moyenne des fratries a diminué légèrement (1,78 enfant en 2009 pour 1,83 enfant en 1999). Elle atteint un maximum de 2 enfants par famille lorsque les parents sont âgés de 38 à 45 ans.

Enfants et familles

Aujourd'hui comme il y a dix ans, dans l'ensemble des familles avec enfants, moins de la moitié n'ont qu'un seul enfant. C'est le cas de

- Depuis 1999, le nombre de familles en Alsace a augmenté de 7 %.
- 17 % des familles alsaciennes avec enfants sont des familles nombreuses.
- 75 % des enfants sont des citadins.

trois familles monoparentales sur cinq. Au total, 121 000 enfants n'ont ni frère, ni sœur au domicile familial. Il s'agit souvent de situations liées à des périodes transitoires de la vie familiale : jeunes couples dans l'attente d'un deuxième enfant, parents plus âgés dont les aînés des enfants ont quitté le domicile parental.

Les familles nombreuses, c'est à dire celles composées de trois enfants ou plus de moins de 25 ans, représentent 17 % des familles alsaciennes avec enfants, soit une proportion comparable à la moyenne métropolitaine. Leur nombre a baissé de 9 % depuis dix ans (-7 % en France métropolitaine).

Elles comptent en moyenne 3,3 enfants et près d'un enfant sur trois vit avec au moins deux frères ou sœurs. Parmi ces familles

Enfants et familles

		Familles		Enfants	
		Nombre	%	Nombre	%
Familles avec un enfant	avec couple	90 962	33,6	90 962	18,9
	monoparentale	30 051	11,1	30 051	6,3
Familles avec deux enfants	avec couple	88 222	32,6	176 444	36,7
	monoparentale	15 809	5,9	31 618	6,6
Familles nombreuses	avec couple	38 767	14,3	129 053	26,9
	monoparentale	6 591	2,5	22 264	4,6
Ensemble		270 402	100,0	480 392	100,0

Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire

nombreuses, 6 600 sont des familles monoparentales.

Activité des parents et taille de la famille

Qu'ils appartiennent à une famille nombreuse ou non, au moins neuf enfants sur dix ont un parent référent actif. C'est le cas de sept enfants sur dix dans une famille nombreuse monoparentale.

En présence d'un couple, 35 % des enfants d'une famille nombreuse ont une mère n'exerçant pas d'activité professionnelle contre 14 % de ceux vivant dans une famille de taille plus réduite.

Dans l'ensemble des familles, les enfants sont élevés à parts égales par des chefs de famille "cadres ou exerçant une profession intermédiaire" et par des chefs de famille "ouvriers" (36 %).

Pour quatre enfants de famille nombreuse sur dix, le parent actif est ouvrier contre quatre enfants sur douze quand ils vivent au sein d'une famille plus petite. Lorsque le parent référent est "cadre ou exerçant une profession intermédiaire", ces proportions sont respectivement de trois et quatre sur dix. Parmi les familles monoparentales, si 16 % des enfants ont un parent cadre lorsque la famille est

nombreuse, cette part atteint 30 % dans les familles d'un ou deux enfants.

Un habitat plus urbain pour les familles nombreuses

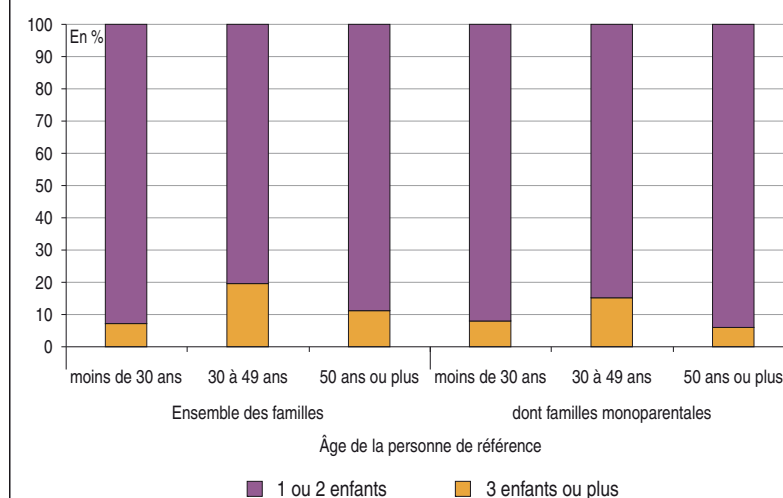
Les familles nombreuses résident majoritairement dans une commune appartenant à un grand pôle urbain (56 %), et plus fréquemment que les familles de un ou deux enfants (48 %). Cet écart est plus marqué que celui observé pour la France métropolitaine (deux points). Pour les familles monoparentales nombreuses, l'habitat est encore plus urbain puisque 70 % vivent au sein d'un grand pôle, soit légèrement moins que pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Les enfants alsaciens sont avant tout des citoyens, trois quarts d'entre eux vivant dans les pôles urbains et dans leurs couronnes. Cette situation est plus fréquente pour les jeunes d'une famille nombreuse et encore plus d'une famille nombreuse monoparentale : ils sont plus de quatre sur cinq à habiter dans un environnement urbanisé.

Si près des deux tiers des familles d'un ou deux enfants sont propriétaires de leur résidence principale, elles ne sont plus que la moitié dans le cas des familles nombreuses (53 %). Quant aux familles monoparentales, elles sont à peine plus de trois sur dix à être propriétaires de leur logement.

La majorité des enfants vivant dans une famille nombreuse habite dans

Part des familles alsaciennes nombreuses en 2009



Lecture : 7,2 % des familles avec enfants dont le chef de famille a moins de 30 ans ont 3 enfants ou plus.

Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire

une maison (54 %) mais moins souvent que ceux des familles de un ou deux enfants.

Les enfants de famille monoparentale résident plus souvent en appartement : seuls trois jeunes sur dix vivent dans une maison. Moins de deux tiers de ces enfants vivent dans des logements d'au moins quatre pièces.

Sans surprise, le nombre de pièces de la résidence croît avec la taille de

la fratrie. Quelque 84 % des enfants vivent dans un logement d'au moins quatre pièces. Élevés au sein d'une famille nombreuse, ils sont même plus de 90 % dans cette situation. Même si la taille moyenne des logements est plus élevée pour les familles nombreuses que pour les autres structures familiales, les enfants ont moins de pièces à leur disposition. Ainsi, plus d'un quart des enfants de famille nombreuse vivent avec leurs parents dans des

logements sur-occupés contre 7 % pour les autres.

Cette sur-occupation de l'habitat est plus fréquente quand la famille nombreuse est monoparentale. En conséquence, 45 % des enfants issus d'une famille monoparentale nombreuse vivent dans un logement sur-occupé contre 18 % des enfants dont la fratrie est réduite.

Dominique KELHETTER
Béatrice NEITER

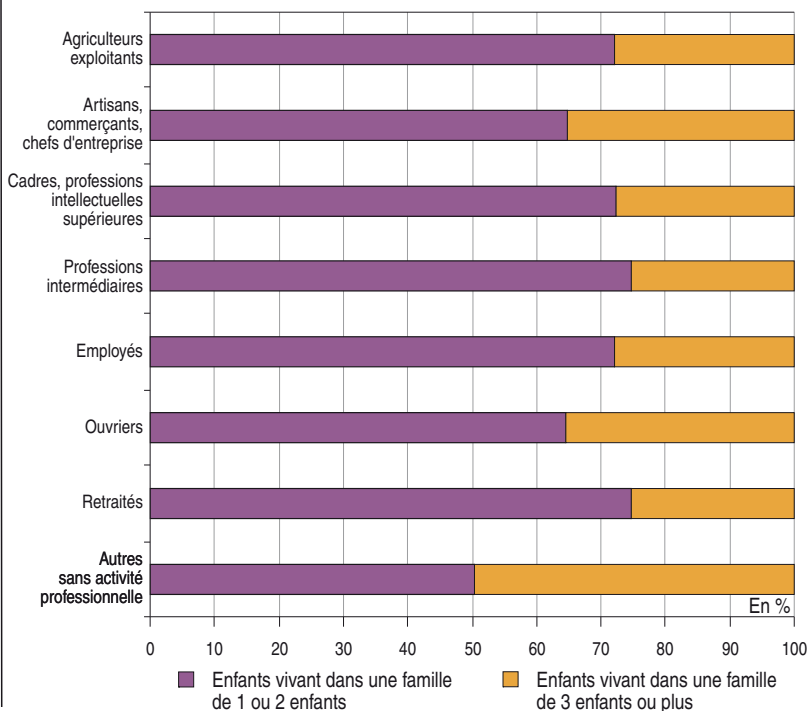
Les familles monoparentales en Alsace

En 2009, près d'une famille avec enfants sur cinq est monoparentale, soit 52 450 familles. Au niveau France métropolitaine, cette proportion est de 22 %.

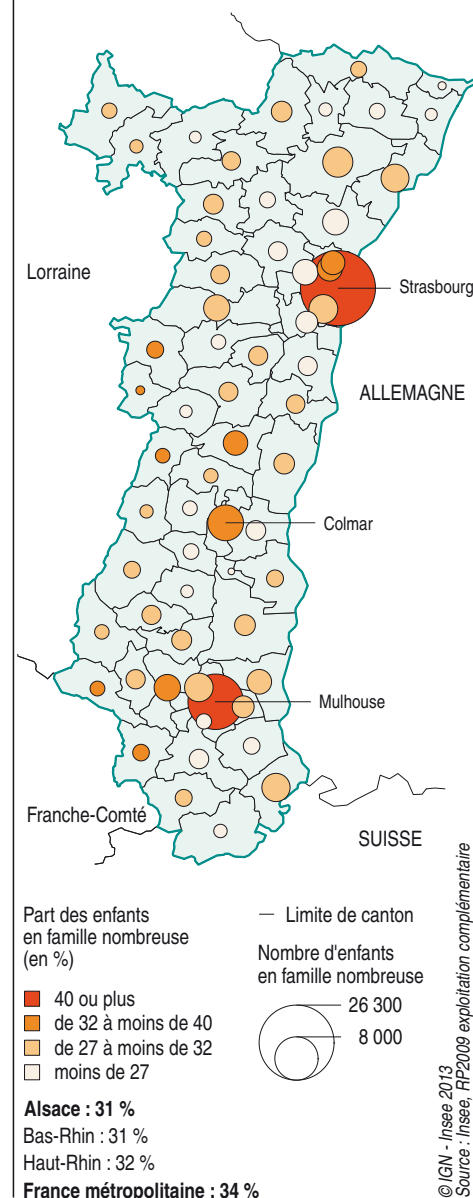
Ainsi 83 900 jeunes Alsaciens de moins de 25 ans vivent avec un seul de leurs parents. Cette situation familiale concerne 10 % des enfants de moins de trois ans et 22 % des enfants âgés de 18 à 19 ans. 85 % d'entre eux vivent avec leur mère.

La part des hommes responsables de familles monoparentales augmente avec l'âge des enfants : si dans les familles monoparentales 10 % des enfants de moins de cinq ans habitent avec leur père, c'est le cas de près de 20 % d'entre eux lorsqu'ils sont âgés de 20 à 24 ans.

Catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence



Les enfants des familles nombreuses en 2009



Indice de sur-occupation/sous-occupation des logements

Cet indice caractérise le degré d'occupation du **logement**, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte avec un nombre de pièces considérées comme nécessaires au **ménage**. Cette norme dépend de la taille du ménage, ainsi que de l'âge et de la situation familiale de ses membres.

Elle attribue à chaque ménage :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de sur-occupation modérée. S'il manque deux pièces ou plus, il est en sur-occupation accentuée.

Cet indice ne tient pas compte de la surface des logements, comme cela peut-être le cas avec d'autres indices de peuplement.

Définitions

L'ensemble des personnes qui occupent un même logement au titre de résidence principale constitue un ménage au sens du recensement de la population.

Ces personnes peuvent avoir ou non des liens familiaux. Un ménage peut se réduire à une seule personne.

Une famille dans un ménage comprend au moins deux personnes, elle est constituée :

- soit d'un couple sans enfant présent dans le ménage ;
- soit d'un couple avec un ou des enfants présents dans le ménage ;
- soit d'un adulte avec un ou des enfants présents dans le ménage.

Ce dernier type de famille (sans couple) constitue une famille monoparentale.

Un couple dans une famille est composé de deux personnes présentes dans le ménage, de sexes différents et âgées de 15 ans ou plus. Elles forment un couple de fait, selon leur déclaration, sans condition de lien par un mariage ou par un pacs et indépendamment de leur état matrimonial légal.

L'enfant d'une famille peut être un enfant de l'un ou de l'autre des parents, un enfant adopté, ou un enfant en tutelle. Il est célibataire (au sens de l'état matrimonial légal) et n'a pas lui-même de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage, avec le(s)quel(s) il constituerait alors une famille en tant qu'adulte. En l'absence de parents dans le ménage, grands-parents et petits-enfants ne constituent pas une famille.

La personne de référence de la famille est soit l'homme du couple, soit le parent de la famille monoparentale.

Dans cette étude, lorsqu'il est question d'enfants, seuls ceux de moins de 25 ans sont pris en compte.

Sources

Les résultats du recensement de la population de 2009 sont issus des enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2007 et 2011.

Le recensement repose sur une collecte d'informations annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Sur cette période, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont enquêtés.

L'exploitation statistique des données recueillies auprès de ces personnes permet de décrire la population et les logements.

Le recensement est placé sous la responsabilité de l'État. Les communes - ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - préparent et réalisent les enquêtes de recensement et reçoivent, à ce titre, une dotation financière de l'État. L'Insee a pour mission d'organiser et de contrôler la collecte des informations. Il recueille ensuite l'information collectée, exploite les questionnaires et diffuse les résultats.

Pour en savoir plus

"Un ménage alsacien sur trois réside à la même adresse depuis au moins 20 ans", Chiffres pour l'Alsace n°26, janvier 2012.

"La monoparentalité en Alsace", Chiffres pour l'Alsace n°19, septembre 2011.

"La fécondité reste moins forte en Alsace", Chiffres pour l'Alsace n°36, janvier 2013.

Insee-Alsace : Cité Administrative - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 48 - Internet : www.insee.fr/alsace

Directeur de la publication : Guy Bourgey **Rédacteur en chef** : Robert Morel-Chevillet

Secrétaire de rédaction : Chantal Rousselle **Mise en page** : Patricia Clot **Cartographie** : Lionel Cacheux

Maquette : Carré Blanc - Strasbourg

© INSEE 2013 **ISSN** : 2104-4945 **Dépôt légal** : janvier 2013